

4^{ème} licence 3G : la course est lancée

Le 1^{er} août dernier, l'appel à candidatures pour l'attribution de la 4^{ème} licence 3G a été publié au *Journal officiel*. Les conditions d'attribution de cette licence réservée à un nouvel entrant ont été proposées par l'ARCEP et validées par le Gouvernement (arrêté ministériel du 29 juillet 2009). Son prix – 240 millions d'euros – a été fixé par le Gouvernement (décret du 29 juillet 2009).

Pour Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, les objectifs de cette nouvelle licence sont clairs : « faire baisser les prix sans réduire les investissements dans les réseaux et l'innovation dans les services ». C'est début 2010 que la nouvelle autorisation devrait donc être délivrée et que le nom du titulaire de la 4^{ème} licence sera connu. Le nouvel entrant pourra utiliser ses fréquences 3G (5 MHz dans la bande 2,1 GHz) pour une durée de 20 ans. Un second appel à candidatures, ouvert à tous les opérateurs, permettra ensuite d'attribuer les fréquences résiduelles (2 blocs de 5 MHz) dans la bande 2,1 GHz. Si ce premier appel à candidatures s'avérait infructueux, 3 blocs de 5 MHz seraient alors attribués.

Droits et obligations

Comme dans les précédentes procédures, le nouvel opérateur devra remplir des obligations minimales. D'abord, couvrir le territoire rapidement, soit 25 % de la population en deux ans et 80 % en huit ans. Ensuite, offrir, sur l'ensemble de la zone couverte, la téléphonie, la messagerie, l'accès à Internet et un service de transmission de données, avec un taux de réussite d'au moins 90 % pour chaque service.

En échange, il accèdera le 31 décembre 2012 dans les zones très denses, et 18 mois après la délivrance de son autorisation en dehors de ces zones, à 5 MHz duplex dans la bande 900 MHz, qui présente d'excellentes qualités de propagation.

Ces 5 MHz lui seront rétrocédés par les trois opé-

rateurs actuels, à condition que la licence soit attribuée avant le 30 juin 2010. Lorsqu'il aura couvert 25 % de la population, le nouvel entrant bénéficiera aussi, pendant six ans, d'un droit à l'itinérance GSM sur l'un des trois réseaux mobiles actuels. Enfin, les opérateurs 2G/3G existants devront partager leurs sites avec lui, en lui permettant de localiser ses équipements 3G.

Critères de sélection	Notation
Cohérence et crédibilité du projet	Note sur 100
Offres de services et offres tarifaires	Note sur 65
Couverture du territoire : ampleur et rapidité de déploiement du réseau	Note sur 100
Cohérence et crédibilité du plan d'affaires	Note sur 75
Qualité de service	Note sur 25
Relations avec les fournisseurs de services *	Note sur 60
Relations avec les consommateurs	Note sur 25
Actions visant à préserver l'environnement	Note sur 25
Emploi	Note sur 25
Total	500

* Le critère de sélection portant sur l'ouverture du nouvel opérateur aux MVNO a été renforcé, en tenant compte des travaux de l'Autorité et du Conseil de la Concurrence en 2008.

Neuf critères de sélection

L'Autorité examinera la recevabilité des dossiers avant de départager les candidats à l'aune de neuf critères. Les engagements souscrits par le lauréat seront repris dans sa licence en tant qu'obligations.

Les candidats doivent déposer leur dossier à l'Autorité avant le 29 octobre 2009. ■

SUR L'AGENDA DU COLLÈGE

Septembre

- **7 septembre** : Jean-Ludovic Silicani rencontre Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.
- **9 – 15 septembre** : Daniel-Georges Courtois et Denis Rapone effectuent aux Etats-Unis une mission d'études sur les collectivités locales et le haut débit.
- **10 septembre** : Jean-Ludovic Silicani intervient au séminaire « Numérique : investir aujourd'hui pour la croissance de demain » organisé par Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique. Il participe à la table ronde « infrastructures et réseaux » présidée par Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.



Jean-Ludovic Silicani (à droite)

- **17 septembre** : Joëlle Toledano intervient aux premières Assises Nationales des Syndics de Copropriétés à Paris.
- **23 septembre** : Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois, Nicolas Curien et Joëlle Toledano accueillent Ed Richards, directeur général et membre du Conseil de l'OFCOM.
- **24 septembre** : Nicolas Curien intervient à Annecy au Congrès annuel de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), dans la table ronde « réseaux de fibre optique, très haut débit, zones blanches, grises et gris clair ».
- **25 septembre** : Jean-Ludovic Silicani et Joëlle Toledano reçoivent Edouard Dayan, directeur général du bureau international de l'Union postale universelle (UPU).
- **29 septembre** : Jean-Ludovic Silicani préside la réunion plénière du CRIP (Comité des réseaux d'initiative publique) à laquelle participent notamment Marie-Claire Daveu, directrice de cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, et Etienne Guyot, directeur de cabinet de Michel Mercier. Les deux tables rondes de la journée, intitulées « Quels outils pour l'aménagement numérique du territoire ? » et « Vers quel très haut débit fixe et mobile ? », sont respectivement animées par Daniel-Georges Courtois et Denis Rapone, membres du Collège de l'ARCEP.

Octobre

- **6 octobre** : Jean-Ludovic Silicani, Daniel-Georges Courtois et Denis Rapone effectuent une visite relative à des projets numériques à Issy-les-Moulineaux en compagnie du maire et ancien ministre André Santini.
- **7 octobre** : Jean-Ludovic Silicani intervient à Genève, dans le cadre de l'ITU Telecom World 2009 organisé par l'UIT, dans la table ronde « Regulating in times of crisis ».
- **7 – 9 octobre** : Nicolas Curien se rend à Lucerne (Suisse) pour assister au séminaire et à l'Assemblée générale du GRI (Groupe des régulateurs indépendants), ainsi qu'à une session plénière du GRE (Groupe des régulateurs européens).
- **9 octobre** : Jean-Ludovic Silicani et Denis Rapone effectuent une visite organisée par le Conseil général de Moselle à Metz, à l'occasion de laquelle ils inaugureront un NRA-Zone d'ombre réalisé par un opérateur alternatif.
- **14 octobre** : Nicolas Curien fait une conférence devant le Club IDATE dont le thème est : « Les fondamentaux de l'économie numérique et quelques-unes de leurs conséquences ».
- **14 – 16 octobre** : Joëlle Toledano se rend en Italie pour le sommet entre le GRI et le Regulatel (Régulateurs latino-américains de télécommunications).
- **21 octobre** : Jean-Ludovic Silicani se rend à Bruxelles pour rencontrer Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias, et Neelie Kroes, commissaire européenne chargée de la concurrence.
- **26 – 28 octobre** : Nicolas Curien se rend à Bahreïn pour la conférence ITS (International Telecommunications Society). Il intervient sur la régulation du très haut débit en France et en Europe.

AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
ET DES POSTES

7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Web : www.arcep.fr - Mèl : courrier@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 70 00 - Fax : 01 40 47 71 98

Responsable de la publication : Jean-Ludovic Silicani.
Directeur de la rédaction : Philippe Distler.

Rédaction : Ingrid Appenzeller, Jean-François Hernandez et Maxime Tarot (mission communication).

Ont contribué à ce numéro : Joëlle Adda, Carole Armoët, Alexandre Beaudouin, Hélène Boisson, Louis-Philippe Carrier, Renaud Chapelle, Edouard Dolley,

Anne-Laure Durand, Catherine Gallet-Rybak, Isabelle Kabla-Langlois, Clémentine Maudoux, André Ricord, Frédérique Vallet et Antoine Véron.

Crédit photo : UIT (p.21), Govin Sorel (p.31 haut).
Maquette : Emmanuel Chastel, emmanuel.chastel@free.fr.
Impression : Corlet Imprimeur, Condé-sur-Noireau.

Abonnement : com@arcep.fr
ISSN : 1290-290X

ARCEP AUTORITÉ DE RÉGULATION
des communications électroniques
et des postes
www.arcep.fr